

Stihl sanctionné à hauteur de 7 millions d'euros pour entrave à la vente en ligne

Publié le 24 octobre 2018

Le fabricant de matériel de motoculture Stihl a été sanctionné à la hauteur de 7 millions d'euros pour avoir entravé la vente en ligne de ses produits par ses distributeurs.

LE FABRICANT DE MATÉRIEL DE MOTOCULTURE STIHL SANCTIONNÉ À HAUTEUR DE 7M€ POUR ENTRAVE À LA VENTE EN LIGNE

Mettre en place
un réseau de
revendeurs agréés ?



OUI

compte tenu de la
dangerosité des produits
vendus (tronçonneuses,
élagueuses...)



Empêcher ses propres
distributeurs de vendre
en ligne ?



NON

car la vente en ligne doit
rester possible au sein
d'un réseau de distribution
sélective

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité sanctionne à hauteur de 7 millions d'euros le fabricant Stihl pour avoir empêché ses distributeurs agréés de vendre en ligne ses produits

[Lire le communiqué](#)